

Adresse desservie :
M FATIH GUNDOGDU
1399 AVENUE DU CATEAU
59400 CAMBRAI

Votre référence :
11 757 001 30678102 25330

Votre adresse électronique :
gundogdufatih4@gmail.com

Nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr

11.757.001

Par téléphone :

[09 69 36 72 61](tel:0969367261)

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h et le

samedi entre 9h00 et 12h00

Urgences : 7j/7 - 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

Eaux du Cambrésis

VEOLIA EAU

TSA 70121

37911 TOURS CEDEX 9

M FATIH GUNDOGDU
1399 AVENUE DU CATEAU
59400 CAMBRAI
FRANCE

Récapitulatif de votre facture

Montant à régler :

52,18 € TTC avant le :
30 mai 2025

Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

0 m³

Périodes prises en compte :

Abonnement : JUL. 25 A DEC. 25

Consommation : 1ER SEMESTRE 2025

Information Client

Nous vous rappelons que les agents du service des eaux sont tous munis d'une carte professionnelle. N'hésitez pas à leur réclamer avant de les laisser pénétrer chez vous. En cas de doute, notre Service Clientèle se tient à votre disposition au 09 69 36 72 61 (numéro non surtaxé).

Depuis le 01/01/25, les redevances perçues pour l'Agence de l'Eau sur votre facture ont été modifiées, en application de l'arrêté du 02/10/24.

Dans la partie "Organismes publics" de votre facture, sont désormais facturées les redevances, "Consommation eau potable", "Performance des réseaux d'eau potable", "Performance des systèmes d'assainissement collectif" et "Prélèvement sur la ressource en eau".

En savoir plus : www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR98ZZZ003387
RUM : TIP0114020117570013067810225330

M FATIH GUNDOGDU
1399 AVENUE DU CATEAU
59400 CAMBRAI
FRANCE

Montant : 52,18 €

TIPSEPA

Date et lieu

Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE CAMBRAI. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DES PAIEMENTS -
TSA 10147
41974 BLOIS CEDEX 9

140215045521 GUNDOGDU FATIH

011402000055 66117570013067810225330000919108

5218

Faites un geste pour
l'environnement, optez
pour l'e-facture sur
www.eau.veolia.fr
ou sur simple appel



DISTRIBUTION DE L'EAU

Abonnement (part distributeur)

Total DISTRIBUTION DE L'EAU

Total général :

Total TVA (5,50 %) : 1,12 €

SITUATION DE VOTRE COMPTE

A votre débit (impayés sur factures)

Montant à régler :

52,18 €

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet. En outre, toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L.441-10 et D.441-5 du code du commerce). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation
I21LA117158	15	120	120	15/05/2025	estimé	0

Glossaire

- Eau** : La distribution de l'eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.
- Eaux Usées** : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.
- Abonnement** : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.
- Consommation** : Montant de votre facture en fonction du volume consommé en m³.
- Agence de l'eau** : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.
- Part(s) Collectivité(s) (communale, syndicale, ...)** : Montant reversé aux collectivités responsables du service public et destiné à financer les réseaux et installations.
- Part Distributeur** : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Votre paiement

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

- Paiement par prélèvement mensuel** : Pour étaler vos dépenses d'eau tout au long de l'année. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant le solde à régler ou la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.
- Paiement par prélèvement à l'échéance** : Prélèvement automatique, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de la facture. Remboursement automatique par virement sur votre compte bancaire en cas de crédit en votre faveur.
- Paiement par TIPSEPA** : Attention aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Datez et signez le puis renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne sont manquantes ou erronées, merci d'y joindre un IBAN.
- Paiement par chèque** : Attention, aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Etablissez le à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture.
- Paiement par Carte Bancaire** : Rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto de cette facture, rubrique « Je paye ma facture », créez votre espace personnel et laissez vous guider.

Flashez pour payer par e-TIP ou carte bancaire

